

Façade maritime
Atlantique



Secteur : DH ATL01-bis
Code :FR5302006

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Camaret, Crozon

Superficie :

Superficie du site : 10 177 Ha
Espace marin : 100 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 4
Habitats d'intérêt communautaire : 5
Espèces OSPAR : 1
Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), Plongée sous-marine, navigation de plaisance

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communes
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Photos : Yves Gladu, parc naturel marin d'Iroise

Directive Habitats

COTES DE CROZON



Le site des Côtes de Crozon est situé au centre de l'Iroise en continuité et contiguïté au site existant de la presqu'île de Crozon, du cap de la Chèvre à la pointe du Toulanguet. Il comporte une autre partie disjointe au large de l'île de l'Aber, calé sur un banc de maerl.

Le relief sous-marin y est régulier, à l'ouest de la zone les fonds décroissent régulièrement de la côte vers le large. La presqu'île de Crozon se prolonge en mer en une série de "basses" (rochers du Toulanguet, le Trépied, la Parquette et la Vandrée au nord, les Tas de Pois, le Lis et la basse Vieille au sud). C'est un secteur de platiers rocheux bordant une côte où alternent falaises et anses dunaires. C'est aussi une zone très battue par les houles n'offrant quasiment aucun abri, mais qui possède un atout paysager indéniable par ses grandes falaises, constellées de grottes marines et par les îlots verticaux des Tas-de-Pois.

Ce site Natura 2000 est exclusivement marin, au-delà de la zone intertidale (zone de balancement des marées) du site de la presqu'île. Il inclut les basses occidentales de la presqu'île, et n'est retenu qu'au titre de la seule Directive Habitat Faune Flore.

Il concerne aussi la baie de Douarnenez adjacente. Les deux parties du site sont donc séparées par le cap de la chèvre qui isole les eaux côtières de la baie, beaucoup moins exposées à la houle ajoutant au site des éléments importants de diversité (du substrat mais aussi de l'exposition et de la houle).

Justification de la proposition de désignation

La désignation de ce site permet d'intégrer une grande zone de récifs particulièrement intéressante et spectaculaire. Elle est en effet très exposée et colonisée par des peuplements originaux de grandes moulières.

En réalité ce sont tous les faciès de mode battu décrits dans cette zone qui se retrouvent ici. On peut ainsi observer des tapis horizontaux de coraux mous (*Alcyonium digitatum*) dans les couloirs entre les têtes de roche, comme aux Tas de Pois et à la Basse Vieille. Ces récifs et basses sont spectaculaires et d'un intérêt paysager majeur.

La Presqu'île de Crozon est aussi un site prestigieux en ce qui concerne les grottes marines. A l'ouest les grottes situées sous la mer ou ouvertes à la mer sont plus nombreuses.

Elles hébergent des communautés marines d'invertébrés et d'algues dans un environnement physique qui peut subir des variations importantes de lumière, de circulation d'eau... Les grottes et les surplombs situés à l'ombre sont notamment des endroits où il est possible d'observer des espèces qui trouvent à l'obscurité des conditions de vie proches de celles rencontrées plus en profondeur. Cela génère des remontées faunistiques remarquables.

Les falaises rocheuses monumentales caractérisent essentiellement la façade occidentale de la Presqu'île. Cordons de galets, grèves de cailloutis, estrans à blocs jalonnent les pieds de ces escarpements rocheux. Ces derniers alternent fréquemment avec d'immenses plages (Lostmarc'h, la Palue...)

Entrée de grotte colonisée par Pollicipes.



Le banc de Maërl situé en baie de Douarnenez au sud de l'île de l'Aber n'est pas très épais mais il comporte en revanche une partie vivante importante marquée par des ridins témoignant de l'hydrodynamisme du secteur. Son importance pour la reproduction et le recrutement des bivalves (pétoncles blancs (*Chlamys opercularis*) et la Coquille Saint Jacques (*Pecten maximus*)) est avéré. Il est aussi colonisé par des hydraires et des éponges.



Le site est aussi fréquenté par des mammifères marins de passage et des phoques gris qui utilisent les grottes marines comme abri et reposoir. Le marsouin commun, le Grand dauphin et le Dauphin commun y sont régulièrement observés ainsi que d'autres

espèces remarquables tel que le le globicéphale (voir photo page précédente) et le dauphin de Risso. La présence de ces populations est à considérer à une échelle plus large mais suggère que la zone bénéficie largement à ces espèces et témoigne donc de sa richesse.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Lorsqu'un site Natura 2000 se superpose à un Parc Naturel Marin et que le site, comme c'est le cas, est majoritairement compris dans le périmètre du parc naturel marin, le plan de gestion de ce dernier vaut Document d'Objectifs Natura 2000 (loi du 14 avril 2006 sur les parcs naturels marins). Cela permet de ne pas multiplier les instances se préoccupant de la conservation du patrimoine naturel en mer.

Cette disposition réglementaire a également l'avantage de reposer sur des moyens techniques, financiers et humains plus conséquents pour mettre en œuvre les orientations de gestion et les mesures opérationnelles définies dans le décret de création du Parc Naturel Marin d'Iroise et particulièrement celles relatives :

- au maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats.
- à la maîtrise des activités d'extraction de matériaux.
- et à l'exploitation durable des ressources halieutiques

En majorité les habitats sont dans un bon état de conservation et les difficultés d'accès au site pendant une partie de l'année pourraient garantir l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire dans la zone. Toutefois, il convient de surveiller l'évolution des sites et des usages dans les secteurs les plus sensibles. Pour ce faire il convient à partir des ZNIEFF de contribuer à la cartographie des habitats et des peuplements pour mieux suivre l'état de l'environnement naturel et son évolution.

Un volet spécifique de découverte de l'environnement et d'interprétation du milieu marin pourrait être développé en partenariat avec les structures pratiquant la plongée qui sont nombreuses dans ce secteur.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire préalablement l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Sources/Bibliographie :

A.D.M.S. 2000. Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de la presqu'île de Crozon et autour du cap Sizun - Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 227 pages plus annexes.

Ehrhold, A., Blanchet, A., Hamon, D., (et collab.), 2006. Réseau de surveillance benthique (REBENT) – Région Bretagne. Approche sectorielle subtidale : Identification et

caractérisation des habitats benthiques du secteur Glénan. RST/IFREMER/DYNECO/Ecologie benthique/06-03/REBENT, 62 p.

LE DUFF M. et al. 1999. Environnement Naturel de l'Iroise. Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial. Rapport d'étude DIREN Bretagne, UBO, 77 p

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1130 - Estuaires
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1170 - Récifs
8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension et espèces de la Convention OSPAR (*)

1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena* (*)
1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*
1365 – Phoque Veau Marin *Phoca vitulina*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

Bancs de maërl
Bancs de zostères